



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 108-2023**
Séance du 25 avril 2023

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement complémentaire de 501.40 F pour l'acquisition d'un lot de PPE dans l'immeuble « Skylab », d'une surface brute de plancher de 200 m² à Plan-les-Ouates, en vue d'y installer la centrale de mobilité et de créer une surface de bureaux

Vu la délibération D 54A-2013 votée par le Conseil municipal le 19 mars 2013, décidant l'ouverture d'un crédit d'engagement de 1 200 000 F pour financer l'acquisition d'un lot de PPE d'une surface nette de 200 m² dans l'immeuble « Skylab », sis dans le périmètre de la ZIPLO – parcelles dites de « la Piscine », avec pour objectif de pouvoir y installer diverses activités, délibération approuvée par le Département compétent le 7 mai 2013,

vu la résolution R 07-2021 approuvée par le Conseil municipal le 28 septembre 2021, permettant d'utiliser le solde de 252 478.68 F restant sur le compte de la D 54A-2013, afin d'équiper les locaux en vue d'y installer la centrale mobilité et de créer une surface de bureaux,

vu le décompte des coûts bruts totaux s'élevant à 1 200 501.40 F, respectivement à 252 980.08 F, laissant apparaître un dépassement de 501.40 F,

vu la participation de tiers pour la somme de 12 202.40 F,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'art. 30, al.1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement complémentaire de 501.40 F destiné à couvrir le dépassement sur le crédit d'engagement voté le 19 mars 2013 pour financer l'acquisition d'un lot de PPE d'une surface nette de 200 m² dans l'immeuble « Skylab », en vue d'y installer la centrale mobilité et de créer une surface de bureau.

